



Absence de contrat de travail

Par **LINDA06_old**, le **10/10/2007** à **15:35**

voilà, suite à un entretien d'embauche pour le poste de vendeuse en cdi, je me suis présentée le lendemain pour commencer ma 1ère journée de travail, la responsable était méprisante et la journée a été très dure de 9h à 18h avec 50mn de pause, sans climatisation, il faisait 35° dans le magasin, ayant des problèmes de dos, en partant j'ai averti la responsable que je ne reviendrai pas. je n'ai plus eu de nouvelles pour le paiement de cette journée de travail, sachant que je n'ai signé aucun contrat, je les ai relancés plusieurs fois, aucune réponse, le temps passe et puis je me décide d'envoyer une lettre AR, pour demander le paiement de cette journée! et là on me répond, et on me propose des solutions, ou il faut mentir.. bref. après, au dernier coup de fil, ils me demandent d'envoyer une lettre toute simple de démission!!!! pourtant il n'y a pas eu de contrat écrit? et je les avais avertis que je ne revenais pas par mail et par texto, car je n'ai pas les moyens de téléphoner, et la responsable à cette époque m'a dit que j'allais recevoir mon chèque, mais silence radio depuis fin juin.

est-ce qu'il y a une intention de nuire, ou est-ce que leur demande est légitime, sachant qu'à la base, ils n'ont pas fait les choses correctement????

je vous prie de me répondre au plus vite

merci d'avance

linda